

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2018
DELIBERATION N° 56

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE , Mmes BISAUTA, LAUQUE, MM. UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS, MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes MEYZENC, TAIEB, M. LAIGUILLON, Mme CANDILLIER ; Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mme LARRE, MM. MASSONDE, PARRILLA-ETCHART, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBE par M. UGALDE (jusqu'à 18h13) ; M. SOROSTE par M. ETCHEGARAY ; M. NEYS par Mme DURRUTY ; Mme CASTEL par M. AGUERRE (jusqu'à 21h54) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h54) ; Mme LANGLOIS par M. POCQ (à partir de 20h35) ; M. SALDUCCI par M. LAIGUILLON (jusqu'à 18h01) ; Mme BRAU-BOIRIE par Mme LAUQUE ; M. ESCAPIL-INCHAUSPE par M. ESMIEU ; Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30) ; M. LAIGUILLON par M. SALDUCCI (à partir de 23h02) ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h34) ; M. DAUBISSE par Mme MEYZENC ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO (jusqu'à 23h42).

Absentes :

Mme CASTEL (à partir de 21h54 pour le vote des délibérations 43 à 76) ; Mme PICARD-FELICES (à partir de 23h42 pour le vote des délibérations 66 à 76).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Martin-Dolhagaray,

OBJET : FONCIER - Restructuration du site Jean-Jacques Rousseau - Approbation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Départemental 64.

En conséquence de la délibération précédente, adoptée ce même jour par le conseil municipal, la Ville deviendra propriétaire de lots du site Jean-Jacques Rousseau, ainsi que le Département.

Les bâtiments ont été édifiés en 1966. Depuis leur construction, ils n'ont pas fait l'objet de travaux de rénovation conséquents et les bâtiments A et B se trouvent actuellement dans des états peu convenables au regard de leur destination principale affectée à l'enseignement.

Ainsi, nouvellement propriétaires, ces deux collectivités souhaitent entreprendre des travaux afin d'accueillir les élèves du collège et de l'Ohiana Ikastola dans de meilleures conditions.

Ils visent notamment une amélioration des performances énergétiques et la mise en conformité des bâtiments vis-à-vis des réglementations sécurité et accessibilité. Ils concerneront ainsi principalement les postes de dépenses suivants : étanchéité, électricité, système de sécurité incendie, chauffage, accessibilité, menuiserie.

Estimés à 3 500 000 € TTC, ces travaux nécessitent d'être suivis par un maître d'œuvre qui devrait être désigné au cours du 1^{er} trimestre 2019, leur démarrage étant envisagé au cours du 4^{ème} trimestre 2020 et leur achèvement en 2022.

Le Département et la Ville souhaitent dans ce cadre se réunir pour mener à bien cette opération en constituant une co-maîtrise d'ouvrage. Le Département serait désigné maître d'ouvrage principal et les coûts seraient répartis de la manière suivante : 60 % à la charge du Département, 40 % à la charge de la Ville.

Il est ainsi demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage ci-jointe, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES VOTES EXPRIMES

Mme CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ETCHETO (avec mandat), PALLAS, ARTIAGA ne prennent pas part au vote.

Mme LEUENBERGER s'abstient.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne